

TOURNOI ANNUEL DU dimanche 26 FEVRIER 2023

L'Entente Mortainaise de Tennis de Table organise son tournoi annuel (*homologué national B*) le Dimanche 26 Février 2023 à la salle de sport de Mortain au C.O.S.E.C, route de la Petite Chapelle Cette compétition se déroulera sur 16 tables en 8 tableaux. Elle est ouverte à tous les licenciés F.F.T.T.

Tableaux et horaires : (les classements 2^{ème} phase de la saison 2022/2023)

A	5 à 7 (de 500 à 799pts)	Début	11H00	7,00 €
B	5 à 9 (de 500 à 999pts)	Début	9H00	7,00 €
C	5 à 11 (de 500 à 1199 pts)	Début	12H00	7,00 €
D	5 à 13 (de 500 à 1399 pts)	Début	9H00	7,00 €
E	5 à 15 (de 500 à 1599 pts)	Début	12H30	7,00 €
F	5 à 17 (de 500 à 1799 pts)	Début	10H00	7,00 €
G	5 à 20 (de 500 à 2099 pts)	Début	14H00	8,00 €
H	Féminines 5 à 11 (de 500 à 1199 pts)	Début	13H30	6,00 €

- 1) Un joueur ou une joueuse ne pourra participer qu'à 2 tableaux ouverts à sa catégorie.
Les féminines pourront participer aux tableaux Messieurs dans la limite des points indiqués ci-dessus.
- 2) En cas de forfait non excusé ou d'absence non excusée, la Commission Sportive Fédérale appliquera l'article IV.202 des règlements administratifs sur votre première partie non jouée et vous perdrez les points classement que vous auriez dû perdre si vous aviez participé et perdu cette partie.
- 3) Les joueurs (ses) ne peuvent pas s'inscrire dans les tableaux du même créneau horaire (exemple : 10h30 et 11h00)
- 4) Les rencontres se dérouleront par poules de 3, les 2 premiers accéderont au tableau final à élimination directe.
- 5) Chaque partie sera jouée aux meilleurs des 5 manches.
- 6) Les balles blanches de 40 mm homologuées en plastique seront fournies par les joueurs (ses).
- 7) Un tournoi de doubles sera organisé sous réserve selon le créneau horaire (les inscriptions se feront sur place).
- 8) Tous les litiges non prévus par le présent règlement seront tranchés par le juge arbitre Joël DERENNE (J.A 3). L'épreuve se déroulera selon les règles de la F.F.T.T.
- 9) L'E.M.T.T. décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident pouvant survenir pendant le tournoi.
- 10) Les responsables se donnent le droit en cas de faible participation dans un tableau, de le supprimer.
- 11) Ce tournoi sera doté d'une valeur d'environ 1000 euros .
- 12) Le tournoi se déroulera en journée continue.
- 13) Une tenue sportive et réglementaire sera obligatoire.
- 14) Le tournoi est homologué par la F.F.T.T sous le n°/2023-B
- 15) Les responsables se réservent la possibilité de diminuer les récompenses suivant le nombre d'engagés.
- 16) Les tableaux A, B, C, D, E et F seront limités à 36 joueurs (ses) et pour les tableaux G et H à 24 joueurs (ses).
- 17) La mise en poule se fera 15 minutes avant le début de chaque tableau.
- 18) **Un joueur qui sera absent pour son premier tableau, sera mis forfait dans son second tableau s'il n'a pas pris le soin de prévenir de son absence.**
- 19) Seuls pourront prendre part au tournoi les joueurs et les joueuses dont les licences seront validées (22/23) ou en mesure de prouver leur licenciation pour la saison 2022/2023.
- 20) Le tirage au sort aura lieu le samedi 25 février 2023 à 15h salle de Tennis de Table de Mortain
Merci de bien vouloir retourner le feuille d'engagement pour le 25 Février 2023 à 12h
auprès de Patrice LEMONNIER

La Berhaudière
35420 Louvigné Du Desert

Tel. 02 99 17 14 93 Port : 06.12.90.53.15 laupat35@live.fr

DOTATION

Tableau	Catégorie	1^{er}	2^{ème}	3^{ème} et 4^{ème}
A	5 à 7	35 € + coupe	20 €	10 € + lot
B	5 à 9	35 € + coupe	20 €	10 € + lot
C	5 à 11	40 € + coupe	25 €	15 € + lot
D	5 à 13	40 € + coupe	25 €	15 € + lot
E	5 à 15	50 € + coupe	30 €	20 € +lot
F	5 à 17	70 € + coupe	35 €	20 € + lot
G	5 à 20	100 € + coupe	60 €	30 € + lot
H	F. 5 à 11	20 € +lot + coupe	10 € + Lot	lot